

Communiqué de presse

Aux grands maux les grands remèdes : l'ANEPF lance des aides ponctuelles d'urgence pour les étudiants en pharmacie

Depuis des années, plusieurs enquêtes réalisées par l'ANEPF ont révélé la précarité des étudiants en pharmacie. Dans le rapport d'enquête d'Octobre 2018 du Grand Entretien 2.0, étude de grande envergure qui avait pour but de connaître et évaluer les problématiques des étudiants en pharmacie de France, nous avons pu constater que :

- 17,72% des étudiants en pharmacie sont confrontés à de fortes ou très fortes difficultés financières ;
- Seulement 2,71% des étudiants en pharmacie confient avoir bénéficié d'aides spécifiques d'urgence mises en place par le réseau des CROUS ainsi que par l'Université, et une proportion de 46,16% des étudiants en pharmacie, ayant bénéficié de ces aides d'urgences, se déclarent malgré tout en fortes ou très fortes difficultés financières ;
- 40,03% des étudiants déclarent renoncer à des soins pour des raisons financières.

Nous ne pouvons croire que ces chiffres ont été améliorés en pleine pandémie. Celle-ci engendre de nouvelles dépenses, auxquelles les étudiants en pharmacie n'étaient pas préparés, mettant en péril la poursuite optimale de leur cursus (accès internet, équipement informatique, protections individuelles etc). Pour contribuer à pallier aux difficultés budgétaires que traversent les futurs pharmaciens, l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France veut agir pour les étudiants qu'elle représente.

Ainsi, pour soutenir les étudiants en détresse financière et afin qu'ils puissent mener un cursus universitaire plus serein, nous sommes fiers de vous annoncer le **lancement des aides ponctuelles d'urgence ANEPF**. Celles-ci se feront à travers le Fonds de Dotation ANEPF, structure d'intérêt général permettant de recevoir également des dons et mécénats pour financer des actions diverses, notamment de Santé Publique via le label Médic'Action. **Du 3 au 16 Mai 2021, les étudiants pourront ainsi déposer une demande pour ces aides afin de recevoir leur versement** (si leur dossier est validé par le comité d'attribution) le mois suivant. **Celui-ci s'élèvera à 100, 200 ou 300€ selon la situation et les besoins de l'étudiant qui seront déterminés par une fiche d'évaluation sociale.**

Par ce communiqué, l'ANEPF tient également à saluer le **geste fort et porteur de réel symbole de nos futurs confrères pharmaciens. En effet, le premier donateur pour ces aides ponctuelles d'urgence est l'Ordre National des Pharmaciens à hauteur de 100 000€.**

Pour que nos étudiants deviennent professionnels de santé demain, l'ANEPF veut aujourd'hui leur donner les moyens de poursuivre leur scolarité sans être bloqués par des freins financiers : **parce qu'aucun étudiant ne devrait jamais avoir à choisir entre se nourrir ou étudier.**

ERCKER Athénaïs - Attachée de Presse et Coordinatrice du Réseau

presse@anepf.org | 06 19 83 05 42